



Banque Carrefour de la Sécurité Sociale

Quai de Willebroeck, 38,
1000 BRUXELLES
tél 02-741 83 11
fax 02-741 83 00
<http://www.ksz-bcss.fgov.be>

RAPPORT ANNUEL 2025

COMITÉ GÉNÉRAL DE COORDINATION

Tout comme les années précédentes, la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS) a poursuivi plusieurs nouveaux projets ambitieux tout en veillant à trouver un juste équilibre entre une prestation de services électronique effective et efficace et la protection de la vie privée et la sécurité des données.

Les développements réalisés dans les domaines suivants peuvent être mis en exergue pour l'année 2025.

* *

*

La BCSS a continué à assurer son rôle de moteur au sein du programme G-Cloud. Le G-Cloud est un programme commun de l'ensemble des services publics fédéraux. Ce programme vise notamment à réduire le coût informatique global grâce au partage des infrastructures et des services.

Le G-Cloud est opérationnel et propose des services d'infrastructure (réseau, traitement et stockage de données), des services de gestion et de protection des accès à internet, une plateforme de développement et d'exécution des applications métier, des services de communication unifiée (téléphonie, mail, vidéoconférence), des services de sauvegarde et d'archivage, la gestion documentaire électronique et l'Entreprise Service Bus (ESB).

En ce qui concerne les services G-Cloud de gestion et de protection des accès internet, de nombreuses mesures ont été prises pour consolider la protection compte tenu de la généralisation du télétravail et des risques accrus : mises à niveau techniques régulières, remplacement de l'équipement réseau, audit de sécurité externe, prolongation des services « Security Information and Event Management » et « Security Operations Center ».

En 2025, les efforts se sont portés sur la poursuite du renforcement de l'équipe « Cyber Security », qui a pour mission de détecter rapidement les incidents de sécurité et de les traiter, de coordonner les mesures nécessaires et d'assurer la transmission d'informations et la

communication avec les membres. Cette équipe a d'ailleurs révélé son utilité lors de la vague d'attaques contre les services fédéraux belges en 2025.

En ce qui concerne les autres services G-Cloud, la BCSS a encore intensifié l'emploi des services d'infrastructure (réseau, stockage, traitement, sauvegarde, archivage).

La BCSS est en train de migrer les services en ligne restants (services SSDN) de son environnement IBM historique vers les plateformes G-Cloud (API Gateway et Greenshift). Ce même processus de migration est, dans l'intervalle, terminé pour les services de traitement de fichiers par lot (batches).

La plupart des services opérationnels partagés font l'objet d'un suivi par des groupes ou forums d'utilisateurs. Ces derniers diffusent la documentation et les informations, échangent des expériences et formulent des propositions d'amélioration.

La BCSS continue à promouvoir l'utilisation de solutions « ouvertes » et, lorsque cela n'est techniquement pas possible, elle veille à ce que les fournisseurs proposent les meilleurs prix et conditions à l'ensemble des services publics fédéraux.

La BCSS soutient le principe de « Service Owner », ce qui signifie qu'une institution publique qui possède l'expertise pour un service déterminé, propose ce service à d'autres institutions au meilleur prix. En 2024, la loi NIS2 a été publiée en Belgique. Celle-ci oblige les entités qui tombent sous son champ d'application à prêter attention aux risques de cybersécurité qui peuvent apparaître dans la chaîne d'approvisionnement. La BCSS a élaboré une proposition, en collaboration avec Smals, de sorte à ce que les « Service Owners » puissent fournir, sur la base du principe de single audit, les informations adéquates en matière de protection.

Au-delà des aspects d'infrastructure et de plateformes, la BCSS soutient activement la réutilisation de composants logiciels métiers via un *Reuse Competency Center* où les institutions pourront rechercher des composants existants ou mettre à disposition des autres institutions leurs propres composants réutilisables.

La BCSS promeut toujours l'élaboration et l'utilisation de standards pour l'échange d'informations. Elle contribue activement à l'élaboration des standards d'utilisation du protocole REST qui sont proposés à toutes les institutions fédérales, régionales et communautaires, en collaboration avec le SPF BOSA.

La BCSS participe activement à l'élaboration et à l'exécution du plan d'action « Economies et renforcement de la productivité ICT » qui est mis en œuvre à la demande du Collège des administrateurs généraux des IPSS dans le but de réduire les coûts et les budgets de fonctionnement. La BCSS se focalise sur l'intégration de ses missions de base au sein d'une plateforme API commune de développement et de publication pour le secteur social.

Le G-Cloud est piloté par un comité stratégique qui se réunit sur base bimestrielle et est composé des fonctionnaires dirigeants des principaux services publics fédéraux (SPF), des institutions publiques de sécurité sociale (IPSS) et des organismes d'intérêt public (OIP). Ce comité stratégique détermine les priorités et les modalités de collaboration.

La BCSS continue de prêter attention aux problèmes en matière de sécurité informatique, élabore des recommandations pratiques dès que possible et sensibilise les partenaires au sein du Collège des Institutions publiques de sécurité sociale et du Comité stratégique du G-Cloud.

* *

*

2.149.606.062 messages électroniques ont été échangés en 2025 à l'intervention de la BCSS.

Le système informatique de la BCSS a traité les services en ligne dans un délai maximal d'une seconde dans 99,80 % des cas (norme : 99 %) et dans un délai maximal de deux secondes dans 99,95 % des cas (norme : 99,5%) en 2025. En ce qui concerne les services qui sont traités en mode batch, 99,98 % des services ont été traités dans les 4 jours en 2025. Quant aux travaux batch exceptionnels, 100% des services ont été traités dans les délais convenus avec les institutions.

* *

*

Le portail de la sécurité sociale contient au total 187.651 pages de contenu (NL, FR, DE) et 140 services en ligne, dont 612 pages de contenu et 33 services en ligne destinés au citoyen.

En 2025, le portail de la sécurité sociale (tous groupes-cibles confondus) a été consulté au total 19.579.883 millions de fois avec une moyenne de 53.644 visites par jour. La partie "Citoyen" a été consultée 8.520.333 fois avec une moyenne de 23.343 visites par jour et de 8 pages consultées par visite. La tendance reste à la hausse au fil des années.

Le Règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018 établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes (Single Digital Gateway- SDGR) vise à alléger les charges administratives pour les citoyens et les entreprises au sein de l'UE, à éliminer les discriminations et à améliorer le fonctionnement du marché interne. Fin 2020, les domaines d'information pour lesquels la BCSS a été désignée comme locomotive ont été mis en production dans le volet international du portail de la sécurité sociale. L'actualisation de ces pages informatives s'est aussi poursuivie en 2025.

La BCSS a réalisé en 2025, sur une période de six mois, avec des budgets très limités, en collaboration avec le Portugal, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Commission européenne, un projet pilote de numérisation de la carte européenne d'assurance maladie (voir aussi infra); le SDGR prévoit, en effet, qu'en plus de la procédure de demande, l'output (la carte en tant que telle) doit aussi être disponible numériquement.

La qualité et l'accessibilité des informations pour les citoyens mobiles et les entreprises exerçant des activités transfrontière font l'objet d'une attention spécifique au niveau européen depuis plusieurs années (voir à cet effet aussi la création d'un portail numérique « Your Europe » et la mise en oeuvre des obligations d'information découlant du Single Digital Gateway Regulation). En collaboration avec l'Autorité européenne du travail (ELA) dont un des principaux objectifs consiste à faciliter l'accès aux informations relatives aux droits et obligations au niveau de la mobilité d'emploi dans l'ensemble de l'UE, avec l'ONSS, l'INASTI, le SPF ETCS et avec la BCSS, il est, dans un premier temps, dressé un inventaire

des différents sites et portails (internationaux) qui existent, à l'heure actuelle, au sein de l'administration fédérale, afin de vérifier ce qui peut être simplifié, rationalisé et optimisé.

* *

*

En matière de lutte contre la pauvreté, la BCSS a poursuivi en 2025 sur la voie de la simplification et de l'automatisation de l'octroi de droits supplémentaires.

La base de données commune et consolidée, créée à cet effet (la DB Tampon « statuts sociaux harmonisés »), qui contient les statuts les plus utilisés dans le cadre de l'octroi de droits supplémentaires, et le service en ligne ont notamment été utilisés à titre complémentaire dans les cas suivants:

- réduction des frais d'inscription-enseignement artistique (Agentschap voor Onderwijsdiensten);
- augmentation du quota de titres service autorisés (Bruxelles Economie et Emploi) ;
- majoration de la prime énergie (Bruxelles Environnement) ;
- demande en ligne du Uitpas aan Kansentarium (Publiq);
- demande en ligne de la carte PasPartoe aan Kansentarium (VGC);
- octroi d'une aide financière ([Sociale Dienst voor het Vlaams overheids personeel \(AGO\)](#));
- communes et CPAS;
- nouvelles demandes: réduction d'impôt pour les frais de garde d'enfants avec un handicap lourd jusqu'à 21 ans (SPF Finances), prolongation automatique de la réduction du précompte immobilier (SPW-Fiscalité), dérogation LEZ (Bruxelles Fiscalité).

La liste des statuts actuellement disponibles à partir de la banque de données « Tampon » est accessible via le lien suivant: https://www.ksz-bcss.fgov.be/sites/default/files/assets/services_et_support/liste_des_statuts_sociaux.pdf

Enfin, en complément de la base de données tampon et du service en ligne, la BCSS met l'application MyBENefits (web et mobile) à la disposition, qui permet au citoyen de consulter, d'une manière fiable et sécurisée, ses statuts lui donnant accès à des droits dérivés, principalement auprès d'organismes qui ne sont pas les partenaires classiques de la BCSS (musée, piscine,...).

Depuis fin novembre 2024, les statuts sociaux sont également accessibles dans le portefeuille numérique MyGov.be. En 2025, 40.000 attestations ont été délivrées via MyBENefits pour prouver des statuts sociaux et plus de 90.000 attestations via MyGov.be.

* *

*

Au 31 décembre 2025, 6.860.831 citoyens avaient donné leur « consentement numérique » pour l'utilisation de l'eBox (6.055.732 au 31 décembre 2024), ce qui correspond à 4.260.010 activations uniques (44,82% de la population cible constituée de 9.504.781 Belges âgés de plus de 18 ans). 250.246.741 documents ont déjà été publiés à l'intervention de la BCSS en tant que « Document Provider » (213.584.681 au 31 décembre 2024).

Pour rappel, l'eBox constitue un outil qui permet aux citoyens de recevoir leurs documents officiels de manière intégrée. En s'inscrivant une seule fois (Single Sign On), le citoyen reçoit ensuite accès aux documents qui lui sont destinés à partir de son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, quel que soit le lieu de stockage de ces documents, au moyen d'une interface de son choix. Le projet est géré par la DG Simplification et Digitalisation (SPF BOSA).

Les efforts visant à convaincre les services publics, fédéraux et régionaux d'utiliser l'eBox pour la communication de leurs documents officiels aux citoyens sont maintenus. En 2025, des accords ont été conclus avec les secteurs de l'agriculture et de l'horticulture et avec l'administration fiscale concernant les travailleurs saisonniers auxquels il y a encore lieu d'envoyer des courriers après leur retour dans leur pays de résidence. Étant donné qu'une adresse étrangère constitue une donnée volatile, ces courriers n'arrivent pas toujours au bon endroit ou ils sont délivrés à l'adresse de l'employeur belge. L'activation de l'eBox constitue à cet égard une alternative efficace et fiable, étant donné que la communication est ainsi délivrée de manière numérique, sûre et directe auprès du travailleur saisonnier concerné, quel que soit son lieu de résidence.

La loi du 13 septembre 2023 modifie la loi eBox du 27 février 2019 et introduit notamment la possibilité pour les citoyens de recevoir, de manière temporaire et sélective, une copie papier des messages eBox. Le projet d'arrêté royal prévoit l'entrée en vigueur de cette disposition au 1^{er} janvier 2026. Cet envoi sélectif et temporaire qui se limite à certaines institutions émettrices, constitue une mesure transitoire pour aider les citoyens à poursuivre leur numérisation. Bien que cette initiative soit louable, elle nécessite des investissements considérables, tant par les institutions émettrices que par la BCSS. C'est la raison pour laquelle le Collège des administrateurs généraux a demandé aux ministres de tutelle de ne pas faire entrer en vigueur l'article concerné du projet d'AR.

* *

*

La BCSS a veillé, en concertation avec les partenaires, à atteindre des synergies maximales et à réutiliser au maximum les services existants, l'accent étant mis sur la réutilisation de flux/messages et sur le développement d'applications génériques.

432 demandes de projets prioritaires et change requests ont été réalisés en 2025.

En ce qui concerne la régionalisation, les aspects suivants peuvent être soulignés:

- accès statut handicap et données relatives aux allocations familiales en vue de l'octroi d'allocations de loyer et de leur renouvellement automatique (Bruxelles Logement);
- mise en service de nouvelles sources authentiques pour les formations professionnelles individuelles (Bruxelles Formation) ;
- demande en ligne de la carte de loisirs PasPartoe à tarif préférentiel (Publiq vzw);
- échange de données fédération agences immobilières sociales agréées Région de Bruxelles-Capitale (Fidus)
- via la Banque Carrefour d'Echange de Données (BCED) connexion à plusieurs services/données (indépendants, invalidité);
- connexion aux services rendus accessibles par la BCED pour le Service public de Wallonie, la Société Wallonne du Logement, la Société Wallonne du Crédit Social, le

Fonds du Logement de Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur, l'Organisme Payeur de Wallonie, ...;

- collaboration avec le SPF Emploi dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027 (conditionnalité sociale);
- premier renouvellement automatique annuel abonnement transports en commun De Lijn pour les personnes en situation de handicap (au travail) ;
- octroi de subventions, contrôle et rapportage dans le cadre du Fonds Social Européen (WEWIS);
- octroi d'avantages financiers supplémentaires aux personnes en situation de handicap parmi le personnel des autorités flamandes par le service social *vzw Agentschap Overheidspersoneel* (AgO);
- réservation en ligne 18+ à tarif préférentiel 'Iedereen verdient vakantie' (Toerisme Vlaanderen);
- création du registre des associations (Digitaal Vlaanderen);
- accès au cadastre des pensions politique agricole flamande et européenne
- transmission des décisions après jugements enfant ayant des besoins de soins spécifiques / supplément de soins (Opgroeien regie).

Dans le cadre de la lutte contre la fraude et le dumping social, les aspects suivants peuvent être soulignés:

- la BCSS participe activement au Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale et à la mise en oeuvre du plan de la lutte contre la fraude qui s'articule autour de 4 axes stratégiques: 1) administration, coordination et intelligence collective, 2) détection, analyse et traitement de flux financiers illégaux, 3) saisies, confiscations et recouvrement des avoirs d'origine criminelle, 4) contrôle, inspection et lutte contre la fraude sectorielle. La BCSS est concernée par 6 fiches de projet, notamment en ce qui concerne les échanges de données.
- poursuite du développement des programmes DOLSI, MyDIA, e-PV, eDossier et SinglePermit ;
- échange de données entre l'ONSS et l'INASTI dans le cadre de l'exécution d'activités professionnelles par des travailleurs et des indépendants sur la base de décisions d'institutions étrangères (ALINE);
- poursuite du déploiement au sein du réseau de la sécurité sociale du « LoR » (Level of Reliability) qui donne une indication de la qualité des documents sous-jacents lors de la création d'un numéro BIS. Lorsque des droits sociaux sont ouverts, ce LoR doit avoir un niveau suffisamment élevé;
- des contacts avec la Direction Evaluation de l'intégrité pour les pouvoirs publics (DEIPP - loi du 15 janvier 2024 sur l'approche administrative communale) sous l'autorité conjointe du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la Justice. La DEIPP soutient les communes dans leurs enquêtes d'intégrité afin de lutter contre la criminalité déstabilisante. Dans le cadre de ces enquêtes d'intégrité, la DEIPP consultera des données auprès des services d'inspection sociale.
- international:
 - o poursuite des contacts avec l'Autorité européenne du travail (ELA) ;
 - o préparation d'une communication de données entre les services compétents pour les allocations familiales français et les caisses d'allocations familiales régionales. Il est examiné dans quelle mesure il est possible d'avoir recours à des communications de données existantes dans le contexte EESSI.

Enfin, plus de 120 flux de données ont entre-temps été développés au sein du réseau de la sécurité sociale pour permettre un datamatching ou un datamining. En ce qui concerne le datamatching, il existe notamment des flux de données qui comparent le cumul entre des allocations de chômage et un salaire, des indemnités de maladie et la pension ou qui comparent les propres banques de données avec les données du Registre national, afin de vérifier la situation familiale, les données d'adresse et la nationalité.

* *

*

Les aspects suivants peuvent être signalés en ce qui concerne l'exploitation du datawarehouse marché du travail et protection sociale :

- le Comité de gestion a approuvé une note qui donne un aperçu des facteurs critiques de succès pour le fonctionnement du datawarehouse marché du travail et protection sociale et qui précise les responsabilités de chacun ; les discussions de fond relatives au développement scientifique du datawarehouse marché du travail et protection sociale sont dorénavant menées au sein du groupe de gestion. Dans le groupe de gestion siègent dès maintenant non seulement les fournisseurs de données, mais également des représentants des utilisateurs. Différentes réunions du groupe de gestion renouvelé ont déjà eu lieu. Dans ce cadre, les utilisateurs se concertent notamment concernant la répartition des tâches de documentation ;
- maintenance et publication du modèle pour l'introduction d'une demande visant à obtenir des données pseudonymisées ou un échantillon de données anonymes ;
- traitement de 46 demandes de données;
- coordination de l'enregistrement périodique et de l'exploitation du datawarehouse marché du travail et protection sociale ;
 - les données de l'année 2023 ont été enregistrées à l'exception de quelques sources ;
 - le chargement des données de 2024 se poursuit ;
 - la mise à jour partielle des applications web 'chiffres locaux' et 'chiffres globaux' pour l'année 2023 et l'actualisation des autres applications web pour les années 2021 et 2022 a eu lieu;
 - une nouvelle application web relative aux nouveaux arrivants est cours de test;
 - l'enregistrement de plusieurs fichiers provisoires dans le cadre de la crise ukrainienne se poursuit ;
- en ce qui concerne les institutions régionales chargées de la gestion des allocations familiales, toutes les régions ont transmis des données (à partir de 2019 ou 2020) ;
- en ce qui concerne l'intégration de données relatives aux personnes en situation de handicap:
 - des données supplémentaires de l'Agentschap Vlaamse Sociale Bescherming ont été intégrées ;
 - IRISCARE a fourni l'input. Ces données sont complétées par des données issues de Handiservice ;
 - les données relatives aux cartes de stationnement du SPF Sécurité sociale ont été intégrées ;
- l'accent est toujours mis sur l'innovation technologique. Un serveur virtuel a été mis en service de sorte à permettre davantage de sessions simultanées. La possibilité d'un système d'accès à distance sera également examinée plus en détail. La synthétisation des données se poursuit.

* *

*

En concertation avec les institutions de sécurité sociale, la BCSS participe activement à des projets internationaux tels l'échange électronique de données à caractère personnel en matière de sécurité sociale entre les Etats membres européens ((Bel)EESSI (Electronic Exchange of Social Security Information). Dans l'intervalle, plus de 120 'Business Use Cases' (BUC) relatifs aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, aux pensions, aux prestations familiales, à la maladie et à l'invalidité, à la législation applicable, etc. ont presque intégralement été mis en production ; seul un BUC en matière de remboursements internationaux dans le cadre de l'assurance maladie doit encore être mis en production avec les autres Etats membres européens; ceci est prévu pour avril 2026. Toutes les communications de données au moyen de l'EESSI en Belgique seront à ce moment entièrement opérationnelles pour tous les BUC prévus.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Commission européenne (CE) ne soutient plus l'application RINA pour l'échange de petits volumes. 27 Etats-membres de l'UE, dont la Belgique, se sont associés dans une procédure d'adjudication (« Joint Procedure Agreement ») et un contractant privé a entre-temps été désigné. En septembre 2024, la première release de RINA a été fournie par ce nouveau contractant.

La BCSS participe au développement du portefeuille numérique belge, qui a été déployé en production par le SPF BOSA en mai 2024. Ce portefeuille prend la forme d'une application mobile sur le smartphone (MyGov.be), qui permet avant tout une authentification de l'identité (numérique) par le biais du registre national. Le portefeuille numérique permet en outre de télécharger des 'justificatifs numériques' et de les stocker dans l'appli à des fins de vérification off-line. Au niveau de la sécurité sociale, la dématérialisation de la carte ISI+, qui est décernée aux personnes qui ne possèdent pas de carte d'identité belge mais qui bénéficient de droits dans la sécurité sociale belge (enfants, travailleurs frontaliers), et la certification du statut social des citoyens au moyen de leur portefeuille numérique sont passés en production en 2024. En dehors du domaine de la sécurité sociale, les certificats de vaccination COVID y sont notamment disponibles. Il est examiné en permanence quels cas d'utilisation supplémentaires peuvent être couverts par l'application MyGov.be. En 2025, un projet pilote a été réalisé pour offrir une version numérique de la carte européenne d'assurance maladie au moyen du portefeuille numérique (voir infra) et les travaux préparatoires ont été entamés pour également intégrer la carte européenne numérique du handicap et la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées dans l'application MyGov.be.

En Europe, environ 250 millions de cartes européennes d'assurance maladie sont délivrées sur support physique chaque année. Leur coût s'élève à plus d'un milliard d'euros. Lorsqu'une personne a besoin de soins médicaux inattendus à l'étranger et qu'elle a oublié sa carte CEAM ou n'en a pas fait la demande au préalable, cela peut entraîner des problèmes au niveau du remboursement des frais. Par ailleurs, la version papier actuelle présente un risque de fraude. Les organismes assureurs belges sont depuis longtemps demandeurs d'une version numérique de la carte CEAM reconnue au niveau international. En 2025, la BCSS a réalisé, en collaboration avec l'INAMI, les organismes assureurs et le SPF BOSA ainsi qu'avec le Portugal, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Commission européenne, un projet pilote qui a numérisé ce que l'on appelle le « certificat provisoire de remplacement de la carte

européenne d'assurance maladie », conformément aux spécifications techniques et métier définies par le « Ad hoc group on the digitalisation of the European Health Insurance Card » (AHG). Le document électronique (ePRC – electronic Provisional Replacement Certificate) se présente sous la forme d'un document pdf contenant les données lisibles prouvant le statut d'assurabilité. Ce document est enrichi par un code QR contenant les mêmes données et signé par la voie électronique au moyen de la clé privée de l'institution émettrice, ce qui permet, lors de sa vérification, de contrôler la validité du document ainsi que la validité et l'intégrité des données. Le document peut être demandé au moyen de l'application MyGov.be et du portail national MyData après authentification de l'identité du demandeur. Le document est également mis à la disposition dans l'eBox du citoyen. Des démonstrations ont été données, fin 2025, pour tous les Etats membres. Tout est actuellement mis en oeuvre avec la Commission européenne pour mettre cela en production.

L'expertise multisectorielle offerte par la BCSS (tant au niveau de la sécurité sociale qu'au niveau de la santé) dans des projets européens est fort appréciée par la Commission européenne. La BCSS est ainsi en mesure de peser sur la vision du numérique qui se développe en Europe. La BCSS participe comme chaque année à un 'High-level meeting on social security' auquel participe toujours une large délégation de ministres d'autres Etats membres. En 2025, la BCSS a donné des précisions, lors de ce meeting, concernant l'intégration de la CEAM dans le portefeuille numérique belge.

* *

*

Au cours des dernières décennies, la sécurité sociale a connu une optimisation de processus et une numérisation poussées. L'évolution de la société apporte cependant de nouveaux défis : le cadre conceptuel est sujet à une évolution constante, le 'new way of working' donne lieu à davantage de carrières mixtes, le développement des économies de plateformes, etc. Par ailleurs, les évolutions technologiques (usage accru de smartphones, IA, ...) augmentent le risque d'une fracture numérique. Finalement, la nouvelle répartition des compétences (régionalisation) n'est pas toujours transparente pour le citoyen. Il est dès lors nécessaire de repenser la sécurité sociale numérique à la lumière des besoins de la société. La BCSS participe activement à la pérennisation de la sécurité sociale, via la participation au programme eGov 3.0 qui s'articule autour de 8 axes, dont l'octroi automatique de droits supplémentaires et une architecture d'entreprise unique pour les institutions de sécurité sociale.

Le développement du système des mandats a été poursuivi en 2025. Un mandat est un accord entre un citoyen (qui accorde un mandat) et une instance tierce ou un autre citoyen (mandataire) visant à régler l'accès et le traitement de données à caractère personnel relatives au citoyen par le mandataire. Cet accès s'inscrit toujours dans le cadre d'une finalité déterminée, il est limité dans le temps et le citoyen peut à tout moment y mettre fin. Un premier cas d'utilisation (« données à caractère personnel précontractuelles ») concerne la communication de certaines données à caractère personnel par l'ONSS à des employeurs potentiels afin qu'ils puissent vérifier au cours de la phase précontractuelle si certains régimes de cotisations de sécurité sociale (flexi-job, étudiant, ...) peuvent être appliqués en cas d'engagement de l'intéressé. Ce cas d'utilisation a été implémenté début 2025. En outre, en 2025, le développement des mandats citoyen-citoyen a été poursuivi en vue de l'introduction de la carte de contrôle électronique chômage temporaire et de la gestion du droit de stationnement numérique pour les personnes en situation de handicap.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration d'un modèle de données unique, une analyse des notions de « revenu » et de « ménage » a été mise en chantier.

* *

*

Les aspects suivants relatifs à la sécurité ont été réalisés:

- poursuite du contrôle de l'application des normes de sécurité minimales : l'analyse permet dorénavant de déterminer les aspects prioritaires de manière structurée pour l'ensemble du réseau et pour chaque réseau secondaire. Le feed-back à ce sujet sera partagé au sein des divers groupes de travail ;
- l'utilisation des services cloud devient à terme inévitable. En collaboration avec les DPO du réseau primaire, le service de sécurité a fourni des avis concernant l'utilisation des services cloud, principalement pour les traitements qui font partie de la mission de base des institutions. Dans le passé, une analyse de sécurité a été réalisée à l'égard des nouvelles technologies qui vise à éviter l'accès aux données par le fournisseur de services cloud et une proposition de bonnes pratiques lors de l'utilisation de services cloud publics a été formulée à cet effet ; la BCSS continue à s'engager pour évaluer les différentes propositions formulées par les institutions.
- mise à disposition d'une boîte à outils pour le délégué à la protection des données afin de lui permettre de sensibiliser sa propre organisation et d'offrir les moyens pour une optimisation de la protection des données. Cette boîte à outils a été réalisée en collaboration avec la Plate-forme le eHealth et le SPF Santé publique.
- collecte et partage d'informations en matière de nouvelle réglementation, p.ex. NIS-2 et explication des divers règlements en matière de données, de sorte à ce que les institutions puissent s'y préparer. Dans le cadre du NIS-2, l'adaptation des normes minimales et de la documentation y relative a été entamée, de sorte à ce que les institutions soient en mesure de respecter cette réglementation avec un minimum d'efforts ;
- un programme de formation destiné aux administrateurs a été élaboré et plusieurs sessions ont été organisées à l'intention des membres des comités de gestion des IPSS.

* *

*

La BCSS a en outre continué à assurer un rôle proactif au niveau de la stimulation de l'évolution technologique. Elle suit notamment avec attention les nouvelles technologies en matière de blockchain, d'intelligence artificielle, d'interfaces conversationnelles et de chatbots, d'automatisation robotisée des processus et de communication avec des applications mobiles et des services web REST. La BCSS participe activement à un comité d'experts chargé de définir les standards pour l'utilisation des services REST entre les IPSS, les SPF, les OIP et les Régions.

La BCSS suit les évolutions techniques en matière de composants réutilisables et d'API (Interfaces de Programmation d'Applications) dans le but de pouvoir offrir ses services sous la forme de composants et de garantir l'exécution de ses missions de base.

* *

*

Enfin, la chambre sécurité sociale et santé du Comité de sécurité de l'information a traité 188 demandes en 2025.

* *

*

L'ensemble des réalisations en 2025 sont indéniablement le résultat du travail de chacun : présidents, gestionnaires, administrateurs, secrétaires, collaborateurs et participants, qui par leur dévouement, leur compétence et leur persévérance ont contribué au bon fonctionnement du réseau. Grâce à leur créativité et à leur esprit d'équipe, ce réseau partagé a pu fonctionner encore mieux et de manière plus efficace au service de la sécurité sociale.

Christine MICLOTTE
Présidente